

Le Courrier des Opelousas.

VOL. 3.

OPELOUSAS, PARISSÉ ST-LANDRY, [Louisiane,] 30 JUIN, 1855.

No. 30.

Le Courrier.

Publié tous les Samedis matin par JOEL H. SANDOZ & ANDRÉ MEYNIER.

OPELOUSAS : SAMEDI MATIN, 30 JUIN, 1855.

NOS AGENTS.
Les personnes suivantes sont autorisées à collecter et à recevoir des souscriptions et avis pour le Courrier des Opelousas, dans leurs villages respectifs :
AGOSTA MARIANI, St. Martinville, La.
ANTHONY BELLARD, Point Breton, La.
A. MILSPACH, Washington, La.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. PIERRE (dit Célestin) MOUTILLÉ, est candidat à la place d'Assesseur, qu'il occupe maintenant, et que comme tel il a le droit de voter, et qu'il est opposé à la secte Know-Nothing. Il se reconnaît à ses amis et aux voisins en général.

Nous sommes autorisés à annoncer, Mr. WILLIAM MORTON comme candidat pour la place d'Avocat au District pour le 13^e District Judiciaire de cet Etat, à l'élection du Novembre 1855.
Opelousas, 19 Mai 1855.

MM. Sandoz & Meynier.—Veuillez annoncer que L. VELLANT CHACHÉRIE fils est candidat Anti-Know-Nothing pour la place de Sheriff de cette paroisse, à l'élection de Novembre prochain.

UN NOMBRE D'AMIS.
30 Juin, 1855.

VENTE DE LA SEMAINE.—Une seule vente aura lieu la semaine prochaine. Elle aura lieu au Bayou Choctaw, lundi prochain, 2 juillet, par A. J. Thompson, encauteur. Cette vente consiste en : deux Morceaux de Terre, situés au Bayou Choctaw, l'un mesurant 178 acres et l'autre 76, avec toutes les Bâties et Améliorations qui s'y trouvent.

IMPRIMEURS DE LA VILLE.
A une assemblée des membres du Conseil de Ville des Opelousas, qui a eu lieu le 23 courant, nous avons eu l'honneur d'être choisis comme Imprimeurs de la Ville, pour l'année courante. Nous sommes en ce point plus reconnaissants envers tous les membres de ce corps, pour cette marque de confiance. Nous les remercions sincèrement, et tâcherons, comme par le passé, de nous en rendre dignes.

SAM.—Ce personnage mystérieux et invisible, surnommé et hypocrite, bel et méchant ; Sam enfin, a passé par notre Paroisse, Lundi dernier, le jour de l'élection, et à l'instar de certains personnages de notre connaissance, il a soufflé dans tous les lieux d'élection, le chaud et le froid, de la même haleine, balancé félicité, repoussance, men songère. Sam a roulé comme un dit communément, Sam a roulé ses amis : Ici il a dit un candidat, là il a imposé un autre, et à l'heure du dépouillement ses partisans ont vu qu'ils avaient été enfoncés.

Pour prouver ce que nous avançons, on voudra bien se référer à l'état des votes donnés dans notre Paroisse pour Juge Président de la Cour Suprême. Mr. Elgee est Anti-Know-Nothing, les deux autres sont anti-Américains, que nous appellerions Know-Notthings.

La vote donné en cette occasion est à peu près un tiers de ce qu'il est ordinairement.

Nous apprécions l'attention de nos lecteurs à l'égard de la vente des biens de la succession de James M. Moore, décédé. La dite vente aura lieu à la dernière résidence du défunt et non à celle de Mr. M. L. Melancon.

CONVENTION DE BATON ROUGE.

[Extrait du Discours du Juge Rost.]
Le comité se retire, et pendant qu'il est à l'œuvre, un grand nombre de voix s'élevèrent et demandèrent au Juge Rost, ce qu'il a de plus significatif, en le disant, c'est celui d'un magistrat intègre, éclairé, et d'un whig énergique, qui a déclaré la guerre au Know-Nothingism.

Répondant à un appel si flatteur, le juge Rost s'est alors présenté, et nous reproduisons ici, dit le Courrier de la Louisiane, ce que nous avons pu retenir de son discours remarquable, comme forme et comme fond.

M. Rost déclare, tout d'abord, qu'il a toujours appartenu à un parti que certains principes mettaient en opposition avec la Démocratie. Ces questions, qui motivent de pareilles divisions, n'existent plus, elles ont été résolues par le peuple. Aujourd'hui, il est temps de se lever en masse contre des organisations secrètes, dangereuses, recrutées dans les vices parisiens, et les ennemis de la tolérance religieuse et de la Constitution. Les amis de l'Union ne peuvent pas se que- rer sur des sujets d'une importance secondaires, alors que la Constitution, elle-même, est livrée aux attaques d'hommes, liés par un serment mystérieux.

Le Juge Rost n'a jamais cru que le Know-Nothingisme eût des chances de succès dans le Sud. Le Sud ne peut pas faire cause commune avec des fanatiques, établissant des distinctions d'origine, et fermant la carrière des emplois publics à certaines catégories de citoyens, parce que ces derniers sont nés sur un sol étranger. Cela est une violation flagrante de la Constitution.

Le Juge Rost défend les naturalisés, et dit qu'il n'est point, pour les Etats-Unis, d'excellents citoyens. A la presque oubliée l'époque à laquelle il est venu dans notre pays.

L'orateur n'est pas catholique, mais en sa qualité de protestant, il se redresse contre les tendances intolérantes des Know-Notthings. Quelques-uns de ses amis, abusés par des fanatiques, se sont joints à l'ordre, mais cette erreur se dissipera bientôt, bientôt ils reviendront sur leur devoir, à la consistance.

Pour lui, ce parti nouveau est une meilleure expression du despotisme que l'inquisition ; il tombe dans l'oubli de tout ce qui est juste, de tout ce qui est sacré ; tous les moyens lui sont bons, pour la réussite, le Massachusetts en est une preuve éloquent. Il livre la succession d'hommes politiques estimables à des démagogues, à de faux et ignorants partisans.

Enfin, après avoir félicité la conduite de Massachusetts, dans l'affaire du Juge Loring, après avoir censuré l'élection de Wilson, succédant à Daniel Webster, il adjure les démocrates d'acquiescer de leur devoir envers leur Dieu, leur pays et eux-mêmes.

KNOW-NOTHINGISME.
[Extrait du Courrier de la Louisiane.]
Si nous ne nous abusons pas sur le cours actuel des choses, de nombreux mécontentements ont lieu dans le camp des Know-Notthings ; chaque jour est témoin de défections importantes. Avant l'élection, qui vient d'avoir lieu en Virginie, il nous semblait que déjà un démembrement se faisait dans le parti ; il était facile de voir que bien des gens, trompés, avaient hâte de rompre avec lui. Cependant, nous ne savons quel sentiment les retient encore dans les rangs de nos adversaires : leur personne était encore avec eux, alors que leurs convictions les avaient déjà quittés. Mais le résultat triomphant, obtenu par M. HENRY WISE, que, par parenthèse, bien des journaux désignent déjà, à la future Présidence, les décide à se donner à la défection.

Dans un moment pareil, il est du devoir de la presse démocratique de s'approprier sur cette question vitale ; y revenir sans cesse, de produire, sans relâche, devant ses lecteurs, des faits, qui ne lui manquent pas, afin de dévoiler les tendances du Know-Nothingisme.

Pour nous, qui croyons que le bonheur du pays vient de la destruction de ce parti désorganisateur, nous nous proposons de le suivre, comme une ombre, de dire tous ses actes, de mettre devant le public ses tristes éphémères.

La tâche sera facile. Ce parti, afin de prolonger sa réussite factice, manœuvrera d'exces en excès jusqu'à ce que quelque outrage trop révoltant le précipite des hauteurs où il domine depuis quelque temps. Dans pareille chute il se brisera, et Dieu sait l'épithète que lui réserve le pays.

suécès de "Sam" dans la ville whig de Cleveland, Ohio.

"Afin que les populations du Sud sachent bien quels étaient les appuis de "Sam" à Cleveland, à quels principes il a dû sa réussite, par qui il a été élu, nous empruntons le passage suivant à l'Express, de Cleveland, organe Know-Nothing de cette ville :

"Avec-hier, la population de couleur a voté, en général, pour le ticket anti-union. En cela, elle a fait preuve de bon sens, et elle n'aura pas lieu de regretter cette conduite.

Elle se réjouit avec nous du triomphe de Sam sur cette administration. Nebraska, si corrompu. Les hommes de couleur préfèrent à toutes ces hordes de catholiques Irlandais, qui débarquent chaque année sur nos rivages."

"Que dites-vous de ce langage ? N'est-il pas effrayant dans un pays où l'esclavage est consacré par la législation, dans un pays, né de ceux-là même qui protestent contre l'intolérance religieuse, et le dénigrement comme la plus odieuse des tyrannies ?

Dans ce position, on voit qu'il est question des catholiques Irlandais. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, car l'expérience du passé est là pour en témoigner : ce n'est pas seulement à la nationalité Irlandaise, mais à toutes les nationalités que s'attaquent les Know-Notthings. Seulement ils frappent chacune d'elles sur le terrain où ils la savent en petit nombre. Quant aux catholiques, ils les poursuivent tous, à quelque origine qu'ils appartiennent : les catholiques américains aussi bien que les catholiques Irlandais.

On le voit, partout où il se montre, le Know-Nothingisme porte de dangereux fruits. Mais patience, ils seront la part de ceux qui y auront mis la dent.

AUDACIEUSE EVASION.
A la suite de troubles de Saint-Vast-la-Haut (Nord), plusieurs arrestations furent faites par les mineurs de cette localité. A cette occasion, on raconte l'aventure suivante, arrivée en face de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un jeune mineur, voyant son fils aux mains d'un gardien, ne trouva rien de mieux, pour le délivrer, que d'escalader le mur de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Le mineur eut un plein succès, la main s'ouvrit et le prisonnier fut libéré. Mais le gardien, qui se rendait compte de ce qui se passait, et déjà il le serait de près, lorsque le jeune mineur se rapprocha du puits d'extraction, disparaissant tout à coup comme par enchantement, au moment où le gardien ébahi et peu sûr de lui-même se retourna pour en chercher la cause.

Notre jeune mineur, qui se trouvait dans le puits, avait saisi un morceau de bois, et se suspendant à ce morceau, il se fit tirer par le puits, et se trouva dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

à l'Hippodrome de Madrid.

Un coureur avait parié de crever le meilleur cheval de race à la course. Le pari eut lieu, mais au cinquante-septième tour de cirque, le coureur tomba sans connaissance, tandis que le cheval, s'épouvanté, se mit à galoper, et se précipita vers l'hippodrome, où il fut arrêté par un cavalier expérimenté, et ramené à la maison.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Un certain nombre de personnes, qui se trouvaient dans le puits, furent étonnées de voir un mineur, qui se trouvait dans le puits, à une certaine distance de la fosse No. 5, lieu dit la Sentinelle.

Etat de la Louisiane.

Cur de District.
Paroisse St. Landry. } No. 7512.
Succession en communauté entre Charles Lavergne et Lucia Lavergne.

CHABLES LAVERGNE, de la Paroisse St. Landry, tuteur, ayant présenté un tableau au règlement de la succession en communauté entre lui et Lucia Lavergne, défunte, et Lucia Lavergne, défunte, accompagnée d'une pétition demandant l'homologation d'icelui.—Et attendu qu'il a été fait droit à ladite pétition, par un ordre de la Cour susdite, en date du 28 Juin 1855.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à se présenter à la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles le dit tableau ou règlement ne serait pas homologué.

A. GARRIGUES, Greffier.
Opelousas, 30 Juin, 1855.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.
John J. Andrus, admr., &c. } Cour de District, St. Landry, No. 7470.
Thos. C. Anderson & als., }
EN vertu d'un ordre de saisie et de vente lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Thos. C. Anderson, susdits, saisis par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi 4 Août